

## INFORMATIONS AUX INTERVENANTS BÉNÉVOLES DANS LE CADRE DES SORTIES EN EPS

**Référence :**

- circulaire N° 99-136 du 21.09.1999
- circulaire n°2011-90 du 7 juillet 2011 (BO n°28)
- circulaire départementale du 12 septembre 2011

Cette information s'adresse aux personnes bénévoles qui aident à l'**enseignement**.  
Elle conditionne **l'agrément par l'I.E.N.** (cf. document type).

La simple aide à l'**organisation** (ex. : rencontres sportives) ne nécessite pas d'information. Dans ce cas,  
**l'agrément est donné par le Directeur de l'école.**

### **CAHIER DES CHARGES**

proposé par

***L'EQUIPE DEPARTEMENTALE (C.P.C. / C.P.D.)***

précisant les connaissances relatives :

- au cadre réglementaire (organisation / responsabilité)
- à l'attitude pédagogique
- à la spécificité des activités de cyclo, de course d'orientation, d'escalade et de gymnastique (organisation / contenu).

Gérée par le C.P.C. en E.P.S. de la circonscription, sous l'autorité de l'I.E.N., cette information peut être déléguée au directeur d'école ou à l'enseignant concerné, en fonction des conditions et des possibilités locales que l'I.E.N. appréciera.

La durée de l'information est laissée à l'appréciation de la personne qui l'assure, en fonction des besoins locaux.

## LE CADRE REGLEMENTAIRE

L'activité physique à laquelle participe l'intervenant doit s'intégrer dans la PROGRAMMATION en E.P.S. de la classe et faire l'objet d'un PROJET D'ACTIVITE avec le professeur des écoles.

### I. ORGANISATION PEDAGOGIQUE ET ROLE DES INTERVENANTS

. La responsabilité pédagogique de l'organisation des activités scolaires incombe à l'enseignant. Il en assure la mise en oeuvre par sa participation et sa présence effective.

. Le maître peut se trouver déchargé de la surveillance de groupes d'élèves confiés à des intervenants extérieurs, **sous réserve que :**

- le maître par sa présence et son action assume de façon permanente la responsabilité pédagogique de l'organisation et de la mise en oeuvre des activités scolaires,
- le maître sache constamment où sont ses élèves,
- les intervenants extérieurs aient été agréés,
- les intervenants extérieurs soient placés sous l'autorité du maître.

L'animateur de l'information doit préciser aux intervenants quel type d'organisation sera utilisé selon les 3 cas suivants :

#### 1. La classe fonctionne en un seul groupe.

C'est l'organisation habituelle de la classe. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance et contrôle effectivement son déroulement.

#### 2. La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant n'a en charge aucun groupe particulier.

Dans ce cas, chaque groupe est encadré par au moins un intervenant. Le maître assure l'organisation pédagogique de la séance, procède au contrôle successif du déroulement de la séance dans les différents groupes et à la coordination de l'ensemble.

#### 3. La classe est divisée en groupes dispersés et l'enseignant a en charge l'un des groupes.

Dans ce cas, certains groupes d'élèves sont encadrés par au moins un intervenant et l'un de ces groupes est pris en charge par le maître. L'enseignant n'a pas à assurer le contrôle du déroulement de la séance. Son action consiste à définir préalablement l'organisation générale de l'activité avec une répartition précise des tâches et procède à posteriori à son évaluation.

Dans les trois situations, l'enseignant s'assure que les intervenants respectent les conditions d'organisation générale déterminées initialement et plus particulièrement les conditions de sécurité des élèves. En cas de situation mettant en cause sérieusement la qualité de la séance ou la sécurité des élèves, le maître suspend ou interrompt immédiatement l'intervention.

**N.B. L'équipe départementale propose, chaque fois que cela est possible, de privilégier l'organisation N2.**

### *Taux minimum d'encadrement*

Pour des activités physiques et sportives faisant appel aux techniques des sports de montagne, de ski, de l'escalade ou d'alpinisme, les activités aquatiques et subaquatiques, les activités nautiques avec embarcation, le tir à l'arc, le VTT, le cyclisme sur route, les sports équestres, les sports de combat, le hockey sur glace, la spéléologie (classe I et II) :

- maternelle (ou classe élémentaire avec section enfantine) : 1 adulte pour 6 enfants
- élémentaire : 1 adulte pour 12 enfants

Pour les autres activités :

- maternelle (ou classe élémentaire avec section enfantine) : 1 adulte pour 8 enfants
- élémentaire : 1 adulte pour 15 enfants

Pour la natation :

- maternelle : 3 adultes pour 1 classe
- élémentaire : 2 adultes pour 1 classe

Pour le cyclisme sur route

- élémentaire : 2 adultes pour 12 élèves  
1 adulte supplémentaire pour 6 élèves

## **II. LA RESPONSABILITE DES ENSEIGNANTS ET DES INTERVENANTS EXTERIEURS**

### **A. Les enseignants**

. La participation d'intervenants extérieurs au cours des activités scolaires ne modifie pas les conditions de mise en jeu de la responsabilité des enseignants.

. Tout dommage subi ou causé par un élève peut susciter une action devant les tribunaux :

- responsabilité de l'état s'agissant de l'action en réparation civile
- responsabilité personnelle sur le plan pénal, en cas de délit d'imprudence ou de négligence (précision et définition par la loi du 13 mai 1996).

### **B. Les intervenants extérieurs**

. La responsabilité d'un intervenant extérieur peut également être engagée si celui-ci commet une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

. Quel que soit le type de sortie, la souscription d'une assurance responsabilité civile et d'une assurance individuelle accidents corporels est recommandée.

. La responsabilité personnelle sur le plan pénal reste engagée.

## ATTITUDE PÉDAGOGIQUE

### **\* Avant l'activité :**

#### Savoir gérer un groupe

- connaître l'effectif de son groupe
- regrouper les enfants
- donner les règles de sécurité
- donner les règles de fonctionnement (ex. je démarre quand le premier est arrivé au repère rouge).

#### Savoir donner des consignes

- pour donner une consigne (explications) : s'adresser à tous les enfants du groupe
- donner des consignes brèves et claires
- éviter les longues explications
- utiliser un langage simple.

### **\* Pendant le temps d'activité :**

- faire en sorte qu'un maximum d'enfants soient actifs en même temps
- rappeler fréquemment et faire respecter les règles de fonctionnement et de sécurité
- pour chaque situation pédagogique, définir clairement son début et sa fin
- permettre aux enfants de refaire plusieurs fois la même situation afin de favoriser réussite et progrès
- éviter manipulation des élèves et démonstration, au contraire, laisser agir les enfants pour qu'ils trouvent **leur** solution
- dans le cas de différents niveaux de difficulté, rappeler tous les choix possibles.

### **exemples :**

- en escalade :** ne pas hisser, pousser les enfants, mais *les laisser trouver*
- en gymnastique :** ne pas les « monter » sur les agrès, mais *aménager le milieu pour qu'ils puissent agir seul*
- en natation :** *utiliser de préférence le matériel flottant - frite, planche, plutôt que de tenir l'enfant.*

## **INFORMATION DES BENEVOLES**

**\* Cahier des charges proposé par l'équipe départementale E.P.S. qui précise les connaissances requises relatives :**

- au cadre réglementaire
- à la démarche pédagogique
- à l'organisation et au contenu des activités.

**\* L'information sera faite selon les cas et les circonstances locales :**

- par l'enseignant
- par le directeur d'école
- par le C.P.C. ou le C.P.D.

La durée de l'information est laissée à l'appréciation de la personne qui l'assure en fonction des circonstances et des besoins locaux (sauf en natation).

## RECOMMANDATIONS AUX INTERVENANTS BENEVOLES QUI ENCADRENT UN GROUPE EN SORTIE

### CYCLO

#### **Préambule :**

L'intervenant qui participe à l'activité « sortie cyclo » devra mettre en oeuvre l'ensemble des consignes données par l'enseignant responsable de la classe.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS**

- \* Connaissance précise de l'itinéraire (localité, croisement, points particuliers, etc.).
- \* Connaissance du code de la route.
- \* Etre capable de :
  - maîtriser la bicyclette (la trajectoire, l'allure, le freinage) et de parcourir une distance de 20 à 50 km.

#### **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

- \* Chaque adulte est responsable d'un groupe bien défini (liste nominative des élèves).
- \* Chaque adulte sait où et comment joindre l'enseignant de la classe qui reste présent sur l'activité.

#### **REGLES DE SECURITE POUR LES INTERVENANTS**

- \* Deux adultes par groupe (la classe est divisée en groupes)
- \* Respecter un espace d'au moins 50m entre les groupes afin de permettre qu'un véhicule en dépassement puisse se rabattre.
- \* L'adulte, positionné en fin de groupe se décale un peu à gauche afin de bien voir tous les enfants de son groupe.
- \* Faire respecter la place de chaque enfant dans le groupe défini par l'enseignant.
- \* Faire reformuler aux enfants les règles de fonctionnement et de sécurité.
- \* Faire respecter le code de la route.

#### **REGLES DE SECURITE POUR LES ENFANTS**

- \* Chacun a son casque correctement attaché.
- \* Respecter les places au sein du groupe.
- \* Laisser un espace libre entre deux vélos (au minimum une roue).
- \* Rouler en file indienne.
- \* Respecter le code de la route.

#### **CONDUITE A TENIR EN CAS D'INCIDENT (ex. crevaison)**

- \* Se conformer aux règles définies par l'enseignant.
- \* Mettre le groupe en sécurité en dehors de la chaussée (enfants à pied et vélos rangés).
- \* Réparer l'incident ou attendre le dispositif de maintenance prévu.
- \* Ne repartir qu'avec la totalité du groupe.
- \* Ne jamais confier une partie de son groupe à un autre adulte.

#### **CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

##### **PROTEGER ALERTE SECOURIR**

**Protéger :** mettre en sécurité les enfants (enfants et vélos en dehors de la chaussée).

**Alerter :** Informer l'enseignant qui prendra les décisions adaptées à la situation (utilisation du portable vivement conseillée).

**Secourir :** isoler le blessé de tout danger potentiel (ne pas le toucher), observer la victime, son état de conscience, lui parler, la rassurer, la couvrir.

## RECOMMANDATIONS AUX INTERVENANTS BENEVOLES QUI ENCADRENT UN GROUPE EN SORTIE

### GYMNIQUE

#### Préambule :

L'intervenant qui participe à l'activité «gymnique» devra mettre en oeuvre l'ensemble des consignes données par l'enseignant responsable de la classe.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS

\* connaissance des différents dispositifs matériels propres à chaque atelier.

#### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- \* Soit l'intervenant suit un groupe bien défini d'enfants sur chaque dispositif,
- \* Soit l'intervenant reste sur un atelier et s'occupe des différents groupes qui se succèdent. Dans ce cas, il doit s'assurer que tous les enfants du groupe sont là, avant de faire démarrer l'activité sur l'atelier.
- \* Soit l'intervenant reste sur un des dispositifs du CIRCUIT et s'occupe de l'enfant qui passe sur le dispositif dont il est responsable.

#### ATTITUDE PEDAGOGIQUE DE L'INTERVENANT

- \* Attitudes pédagogiques :
  - laisser agir les enfants, éviter toute manipulation (ex : ne pas les porter, les soutenir, les installer sur les agrès)
  - dans un atelier où il y a plusieurs niveaux de difficulté, inviter les enfants à faire plus ou moins difficile selon leur niveau de réponses afin de permettre réussite et progrès de tous.

#### REGLES DE SECURITE POUR LES INTERVENANTS

- \* Rappeler les consignes de fonctionnement et de sécurité formulées par l'enseignant.
- \* Faire reformuler par les enfants ce qu'ils ont à effectuer (départ, sens du déplacement, retour etc.)
- \* Veiller en permanence au bon placement des tapis et autres éléments du dispositif.
- \* Veiller à ce qu'il n'y ait aucun obstacle dans les zones d'action.
- \* La zone d'attente doit être bien matérialisée.

#### REGLES DE SECURITE POUR LES ENFANTS

- \* Un seul enfant en activité par dispositif.
- \* Personne dans la zone de réception.
- \* Attendre son tour dans la zone appropriée.
- \* Respecter le sens de déplacement.
- \* Respecter les consignes verbales ou écrites propres à chaque dispositif.

#### CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

##### PROTEGER ALERTE SECOURIR

**Protéger :** l'enfant et le groupe.

**Alerter :** l'enseignant qui prendra les décisions adaptées à la situation.

**Secourir :** observer la victime, maintenir son état de conscience, lui parler, la rassurer, la couvrir.

<b>ATELIERS GYMNIQUES</b>	<b>VERBES D'ACTION</b>	<b>INTERVENTIONS SPECIFIQUES DE L'ADULTE pour assurer la sécurité de l'enfant</b>
<b>SOL</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Rouler</li> <li>* Se renverser</li> <li>* Tourner</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Placement de la tête (menton poitrine)</li> <li>* Garder les bras tendus. Rentrer la tête quand on roule pour éviter la chute dos à plat.</li> </ul>
<b>POUTRE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Se déplacer</li> <li>* Sauter</li> <li>* Tourner</li> <li>* Chuter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Etre proche des enfants.</li> <li>* Eviter de tenir, sauf si un enfant sollicite la main de l'adulte.</li> </ul>
<b>BARRES</b>  -----  <b>CORDES OSCILLANTES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Se suspendre</li> <li>* Se balancer</li> <li>* Se déplacer</li> <li>* Tourner</li> <li>* Voler</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Etre attentif à un éventuel glissement des mains : le lâcher involontaire de la barre</li> <li>* Etre attentif au moment du lâcher (volontaire ou involontaire)</li> <li>* Etre attentif à la taille des enfants par rapport à l'écart entre les barres</li> <li>* « Cochon pendu » : être attentif au crochet efficace des jambes et bras tendus</li> <li>* Exiger une réception équilibrée sur 2 pieds</li> </ul>
<b>PLINTH ET DIVERS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sauter</li> <li>* Franchir</li> <li>* Chuter</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Exiger l'appel 2 pieds sur le tremplin</li> <li>* Exiger la pose des mains sur le plinth. Se placer derrière l'obstacle.</li> <li>* Exiger une réception <i>stabilisée</i> sur 2 pieds</li> </ul>
<b>MINI TREMPOLINE</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Sauter</li> <li>* Voler</li> <li>* Tourner</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>* Cet atelier ne peut être tenu par un bénévole non qualifié.</li> </ul>

## RECOMMANDATIONS AUX INTERVENANTS BENEVOLES QUI ENCADRENT UN GROUPE EN SORTIE

### ESCALADE

#### **Préambule :**

L'intervenant qui participe à la sortie «escalade» devra mettre en oeuvre l'ensemble des consignes données par l'enseignant responsable de la classe.

#### **CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS**

- \* Une reconnaissance préalable du lieu d'activité par les adultes encadrant l'activité est indispensable pour :
  - se repérer
  - identifier les sources de risque
  - identifier les différentes sortes de rochers et l'exploitation que l'on peut en avoir

Une tenue vestimentaire adaptée.

#### **ORGANISATION PEDAGOGIQUE**

- \* Chaque adulte est responsable d'un groupe bien défini (liste nominative des élèves).
- \* 1 adulte pour 3 à 5 enfants selon l'âge.
- \* Chaque groupe évolue soit : sur un circuit balisé et selon les modalités définies par l'enseignant (le groupe est sur un seul bloc à la fois), soit dans une zone sur plusieurs blocs (dans ce cas les élèves sont toujours dans le champ visuel de l'adulte).
- \* Chaque adulte sait où et comment joindre l'enseignant de la classe qui reste toujours présent sur le site.

#### **REGLES DE SECURITE POUR LES INTERVENANTS**

- \* Etre prêt à intervenir pour simplement accompagner le mouvement de l'enfant jusqu'au sol en le freinant. Ne pas chercher à l'immobiliser. Protéger sa tête.
- \* Ne pas manipuler les enfants. Les laisser agir en leur proposant des montées de difficultés différentes.
- \* Eviter les rochers présentant des réceptions dangereuses (racines, rochers) .
- \* Ne pas utiliser des blocs mouillés.
- \* S'assurer en permanence que les enfants de son groupe sont autour du bloc ou dans la zone de travail.
- \* Faire reformuler aux enfants les règles de fonctionnement et de sécurité.

#### **REGLES DE SECURITE POUR LES ENFANTS**

- \* Ne pas grimper l'un au-dessus de l'autre.
- \* Redescendre face au rocher.
- \* Ne pas sauter mais désescalader.
- \* Ne pas stationner en haut du rocher.
- \* « Sortir » du rocher par l'endroit indiqué.
- \* Les enfants n'assurent pas de parade.
- \* La zone au sol de départ et d'arrivée est libre de tout obstacle.
- \* Rester toujours près du bloc ou dans la zone.

#### **CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT**

##### **PROTEGER ALERTE SECOURIR**

**Protéger :** l'enfant et le groupe.

**Alerter :** l'enseignant qui prendra les décisions adaptées à la situation.

**Secourir :** observer la victime, maintenir son état de conscience, lui parler, la rassurer, la couvrir.

## RECOMMANDATIONS AUX INTERVENANTS BENEVOLES QUI ENCADRENT UN GROUPE EN SORTIE

### ORIENTATION

#### **Préambule :**

L'intervenant qui participe à la sortie « orientation » devra mettre en oeuvre l'ensemble des consignes données par l'enseignant responsable de la classe.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS

- \* Savoir lire et orienter une carte.
- \* Connaissance du lieu à travers une carte ou un plan.
- \* Connaissance des lieux pouvant poser un problème particulier (ex. une mare)

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- \* Dans cette activité où l'un des enjeux est l'autonomie, les groupes d'enfants se déplacent sans adultes, mais dans des endroits sécurisants en regard de leur âge et de leur niveau de pratique. Les intervenants sont positionnés par l'enseignant en des lieux précis, permettant d'éviter que les enfants ne sortent du périmètre d'activité.
- \* Chaque adulte sait où et comment joindre l'enseignant de la classe qui reste toujours présent sur le site.

### REGLES DE SECURITE POUR LES INTERVENANTS

- \* Etre à l'endroit indiqué et y rester.
- \* Revenir au « point de ralliement » à l'heure prévue ou au signal prévu.
- \* S'assurer que les élèves restent groupés.
- \* Faire reformuler aux enfants les règles de sécurité.

### REGLES DE SECURITE POUR LES ENFANTS

- \* Rester groupés.
- \* Ne pas sortir du périmètre d'activité.
- \* Savoir ce qu'il faut faire si le groupe s'estime « perdu ».
- \* Savoir quand il faut retourner au point de ralliement, même si on n'a pas terminé.
- \* Respecter l'environnement (faune, matériel, déchets etc.)
- \* Ne pas toucher un animal trouvé blessé ou mort.
- \* S'assurer que les montres des enfants sont bien à l'heure.
- \* Avertir les enfants des possibles « mauvaises rencontres » et de la conduite à tenir.

### CONDUITE A TENIR EN CAS D'ACCIDENT

#### **PROTEGER ALERTE SECOURIR**

**Protéger :** l'enfant et le groupe.

**Alerter :** l'enseignant qui prendra les décisions adaptées à la situation.

**Secourir :** observer la victime, maintenir son état de conscience, lui parler, la rassurer, la couvrir.

## RECOMMANDATIONS AUX INTERVENANTS BENEVOLES QUI ENCADRENT UN GROUPE

### NATATION

#### L'information :

Elle est répartie sur **deux demi-journées** dont au moins une est animée par le CPC EPS. La seconde demi-journée peut être assurée par :

- le CPC avec tous les intervenants en salle et/ou à la piscine
- le CPC aux premières séances des intervenants
- les enseignants, à l'école

Lorsque cela est possible, les enseignants concernés devront être associés.

#### ➤ **Une demi-journée**

- se déroule en piscine afin de procéder aux Tests et de permettre la connaissance du lieu, des aménagements et l'utilisation du petit matériel
- aborde les rôles et les responsabilités des différents acteurs, le cadre réglementaire et les objectifs de la natation à l'école (cf politique départementale natation)

#### ➤ **Une demi-journée**

- traite des situations pédagogiques à partir de l'observation d'une séance, de vidéos (cf « Allô, à l'eau parents ») ou de la première séance vécue avec les élèves
- aborde :
  - la connaissance succincte de la natation
  - la connaissance de l'élève débutant
  - l'organisation d'un groupe dans un atelier (sécurité, quantité d'actions)
  - la relance, les évolutions dans les ateliers d'animation, d'entrée et de déplacement
  - le placement et le rôle des adultes

#### Préambule

L'intervenant qui participe à l'activité natation devra mettre en œuvre l'ensemble des consignes données par l'enseignant responsable de la classe.

### CONDITIONS DE PARTICIPATION DES INTERVENANTS

- Participer à **deux demi-journées d'information**
- Sauter dans l'eau et nager 25m sans s'arrêter (grand bain)

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

#### L'intervenant :

- Soit il suit un groupe bien défini d'enfants sur chaque atelier.
- Soit il reste sur un atelier et s'occupe des différents groupes qui se succèdent. Dans ce cas, il doit s'assurer que tous les enfants du groupe sont là, avant de faire démarrer l'activité sur l'atelier.
- Soit il reste sur un des ateliers du CIRCUIT et s'occupe des enfants qui passent sur le dispositif dont il est responsable.
- Deux intervenants bénévoles peuvent s'occuper d'un même groupe ou d'un même atelier.
- Chaque intervenant est responsable du groupe qui lui est confié (même groupe durant toute la séance, groupes qui évoluent dans son atelier ou sur la partie du circuit dont il s'occupe).

### **L'enseignant :**

- Prépare les ateliers (ou le circuit) pour les intervenants bénévoles (actions à réaliser, espace attribué, consignes, petit matériel à utiliser)
- Attribue les élèves à chaque intervenant (bénévoles, rémunérés)
- Prévoit les rotations d'ateliers au cours de la séance
- Soit il prend lui-même un groupe en charge, soit il s'assure du bon fonctionnement des différents ateliers.

### **ATTITUDE PEDAGOGIQUE DE L'INTERVENANT**

- Attitudes pédagogiques :
  - laisser agir les enfants, éviter les manipulations
  - dans un atelier où il y a plusieurs niveaux de difficulté, inviter les enfants à faire plus ou moins difficile selon leur niveau de réponses afin de permettre réussite et progrès de tous.

### **REGLES DE SECURITE POUR LES INTERVENANTS**

- Voir tous les enfants en permanence.
- Rappeler les consignes de fonctionnement et de sécurité formulées par l'enseignant.
- Veiller en permanence au bon placement du matériel.

### **REGLES DE SECURITE POUR LES ENFANTS**

- Pour chaque atelier, elles sont définies par l'enseignant.
- Respecter les consignes propres à chaque atelier.
- Respecter les règles de sécurité de la piscine.